



Monteux, le 12 juin 2026

Monsieur le Maire de Monteux
28, place des Droits de l'Homme
84170 Monteux

Objet : Préavis de grève local reconductible, de 0 à 24h pour la journée du 22 juin 2026, pour l'ensemble des agents territoriaux de la commune de Monteux et du CCAS.

Monsieur le Maire,

La CGT dépose par la présente, un préavis de grève local de 0 à 24h pour la journée du 22 juin 2026 qui couvre l'ensemble des personnels. Le Service enfance jeunesse et la petite enfance assurent au quotidien des missions indispensables au bon fonctionnement du service public. Pourtant, les agents sont encore trop souvent considérés comme du personnel d'exécution, sans réelle reconnaissance.

Face à une dégradation constante de leurs conditions de travail, à une charge de travail toujours plus importante et à l'absence de réponses concrètes de la collectivité, les agents du service enfance jeunesse et de la petite enfance expriment aujourd'hui une colère légitime et une profonde lassitude.

La pénibilité des missions, l'usure professionnelle, les contraintes physiques et organisationnelles pèsent fortement sur les agents, sans que cela ne soit réellement pris en compte.

Cette situation entraîne fatigue, démotivation et perte de sens du travail, impactant directement les usagers.

Les agents consultés par notre organisation syndicale ont voté majoritairement le recours à la grève, afin de dénoncer :

Service Enfance et Jeunesse et Petite Enfance :

-Comportements méprisants de certaines personnes de l'équipe directrice envers les agent(e)s. (Enfance et Jeunesse)

**-Révision des 1607 heures, reconnaissance immédiate de la pénibilité (agressivité, volume sonore...)
Minorations dues aux sujétions et pénibilités des ATSEM, Directeurs Claé, animateurs, Auxiliaire de puériculture.**

-Refus du forfait journée de 8h00 des directeurs de Claé. (Prise en compte des heures effectives).

-Proposition de 40 heures annuels de formation par la direction à tous les agent(e)s du Service Enfance Jeunesse et Petite Enfance.

-Ouverture du Dialogue Social.

-Amélioration des conditions de travail des ATSEM, Directeur Claé, animateurs, Auxiliaire de puériculture.

-Reconnaissance de la difficulté de l'accueil des enfants en situation de handicap par les ATSEM dû au manque D'AESH.

-Bonus attractivité pour l'ensemble du personnel des crèches (CDD et titulaires)

-Une semaine de fermeture en avril pour les 2 crèches.

-Travaux de remise en état de la crèche Clémentine.

**-Mise en place de mesure efficace concernant la protection auditive des agent(e)s.
(Protection d'oreilles sur mesure, Panneaux Acoustiques)**

-Contre les mutations imposées entre les 2 crèches. (Volontariat, Concertation entre les agent(e)s et l'équipe de direction)

Service Aménagements et travaux :

-Problème important de management.

Revendications concernant l'ensemble des Agent(e)s de la Mairie et du CCAS :

-Communication à l'ensemble des agent(e)s de la Mairie et du CCAS sur les postes vacants ou à pourvoir dans la Collectivité.

-Evolution de Carrière: Cat C à Cat B pour les postes à responsabilités.

-Tickets restaurant.

-Revalorisation de la participation financière employeur à la MNT.

Par respect pour les agents et afin de pouvoir rendre un service public de qualité pour les usagers, les agents souhaitent être entendus.

Notre organisation se tient disponible pour l'ouverture immédiate de négociations sérieuses, dans un cadre collectif, transparent et respectueux des représentants du personnel.

Il est urgent d'apporter des réponses concrètes aux revendications des agents

Dans l'attente d'un retour rapide de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos respectueuses salutations.

Stéphane de Castro
Secrétaire General du syndicat CGT